



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 2 095 498
AU 115, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le **21 mai 2024 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé sur le lot 2 095 498, au **115, boulevard Marie-Victorin**, dans la zone H-124.

La demande présentée a pour but d'autoriser les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* :

- Pour l'ajout d'un étage, une variation de la hauteur du bâtiment de 41 % au lieu d'une variation de 30 % par rapport à la hauteur moyenne des bâtiments localisés de part et d'autre des marges latérales et situés en tout ou en partie à moins de 30 mètres du bâtiment faisant l'objet des travaux;
- Une marge avant obligatoire de 6,82 mètres au lieu de 6,42 mètres maximum;
- Un empiètement du perron et de l'escalier de 2,59 mètres dans la marge avant au lieu de 2 mètres maximum.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 2 mai 2024

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques